

Le FMI accorde un allégement de dette de 7,6 M USD en faveur du Burundi

Arrib News, 22/07/2020 – Source Fonds Monétaire International COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°20/265 - le 20 juillet 2020 Le conseil d'administration du FMI approuve un allégement de la dette de 7,6 millions de dollars en faveur de la République du Burundi au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes

Le conseil d'administration du FMI a approuvé un allégement de la dette de 7,63 millions de dollars (5,48 millions de DTS) sur les trois prochains mois au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes ; cet allégement pourrait monter jusqu'à 24,97 millions de dollars (17,96 millions de DTS) sur les 21 prochains mois. L'allégement de la dette accordé par le FMI contribuera à dégager des ressources en faveur des besoins sanitaires du secteur public, y compris d'autres dépenses d'urgence, et à atténuer le choc que constitue la pandémie de COVID-19 pour la balance des paiements. Notamment, étant donné les risques qui s'annoncent, il sera important d'assurer une coopération étroite avec les organisations multilatérales et les donateurs, ainsi que de prévoir des crédits budgétaires suffisants pour les dépenses sanitaires et autres dépenses prioritaires.

Washington – Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé aujourd'hui un don au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes du FMI (fonds fiduciaire ARC) afin de couvrir le service de la dette du Burundi envers le FMI qui est exigible entre le 21 juillet 2020 et le 13 octobre 2020, soit l'équivalent de 7,63 millions de dollars (5,48 millions de DTS). Un allégement supplémentaire portant sur la période allant du 14 octobre 2020 au 13 avril 2022 sera accordé sous réserve des ressources disponibles au titre du fonds fiduciaire ARC, ce qui pourrait porter l'allégement total du service de la dette à l'équivalent de 24,97 millions de dollars (17,96 millions de DTS). Cet allégement du service de la dette contribuera à dégager des ressources en faveur des besoins sanitaires du secteur public, y compris d'autres dépenses d'urgence, et à atténuer le choc que constitue la pandémie de COVID-19 pour la balance des paiements. La pandémie touche le Burundi de deux manières : une flambée nationale qui évolue et les répercussions économiques de la conjoncture mondiale et régionale. Les projections de croissance économique pour 2020 ont été révisées à la baisse de 5,3 points de pourcentage : une contraction de 3,2 % est maintenant attendue. La pandémie a exacerbé les problèmes économiques préexistants et créé des besoins considérables de financement extérieur en 2020 et en 2021 principalement en raison d'une baisse des exportations, de besoins élevés d'importation et d'une baisse des revenus des travailleurs expatriés. La pandémie crée aussi des besoins considérables de financement du budget, qui devront être satisfaits principalement par des sources extérieures. À la suite des débats du conseil d'administration, Mitsuhiko Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration ci-après : « L'économie burundaise souffre de la pandémie de COVID-19, qui crée des besoins exceptionnels de financement du budget et de la balance des paiements. L'économie a ralenti brutalement. Les autorités ont appliqué des mesures d'endiguement conformes à leur plan de riposte à la pandémie qui met l'accent sur le renforcement du système de santé, du filet de protection sociale et de parties du réseau routier pour faciliter l'accès aux personnes malades. » L'allégement du service de la dette accordé par le FMI au titre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes permettra de dégager des ressources publiques pour faire face à la pandémie. Les autorités sont déterminées à utiliser ces ressources supplémentaires pour s'attaquer à la pandémie de COVID-19 de manière transparente et se sont engagées à entreprendre et à publier un audit ex post des dépenses liées à la pandémie. Il sera important de réviser les priorités des dépenses en faveur des dépenses de santé et d'autres dépenses sociales prioritaires en fonction des besoins. « Il est important à terme de reprendre les consultations avec le FMI au titre de l'article IV. Pour faciliter l'élaboration de la politique économique et dialoguer avec les organisations multilatérales et les donateurs, il sera essentiel de continuer à améliorer la publication et le primat des données. »

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});